

***Réseau National de Défense des Droits Humains
(RNDDH)***

***Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond :
Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise
en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques***

28 février 2025

Sommaire

	Pages
<i>Résumé</i>	2
I. INTRODUCTION	3
II. MISE EN CONTEXTE	3
III. METHODOLOGIE	6
IV. MASSACRE AU WHARF JEREMIE	7
a) <i>Reconstitution des faits</i>	7
b) <i>Bilan enregistré</i>	7
c) <i>situation subséquente</i>	11
V. MASSACRE A KENSCOFF	12
a) <i>Reconstitution des faits</i>	12
b) <i>Bilan enregistré</i>	13
i. <i>Personnes assassinées</i>	13
ii. <i>Personnes disparues</i>	18
iii. <i>Maisons incendiées</i>	18
c) <i>Situation subséquente</i>	20
VI. MASSACRE A CHATEAUBLOND	21
a) <i>Reconstitution des faits</i>	21
b) <i>Bilan enregistré</i>	21
c) <i>Situation subséquente</i>	23
VII. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	23

Résumé

1. Entre décembre 2024 et février 2025, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) a enquêté sur 3 massacres orchestrés à *Wharf Jérémie*, à *Kenscoff* et à *Chateaublond*, par les groupes armés membres de la fédération terroriste *Viv Ansanm*.

2. Lors de ces massacres, des atrocités innommables ont été enregistrées dont des assassinats, des blessures par balles, des enlèvements, des disparitions ainsi que des viols. Parmi les victimes figurent des bébés, des enfants, des filles et des femmes, des personnes du troisième âge ainsi que des personnes à mobilité réduite ou vivant avec une déficience sensorielle. Des maisons et des véhicules ont aussi été incendiés. Le bilan de ces atrocités ainsi que les raisons pour lesquelles elles ont été commises sont effarants :

- Après avoir été informé par un hougan que la maladie et la mort de son fils Benson ALTES étaient imputables aux loups-garous de la zone, les 6 et 7 décembre 2024, à *Wharf Jérémie*, Monel FELIX encore appelé Micanor ALTES alias Roi Micanor a assassiné au moins 110 personnes âgées pour la plupart entre 60 et 80 ans.
- Dans une velléité d'élargissement de leur territoire, les 27, 28 et 29 janvier 2025, des bandits membres du gang armé de *Village de Dieu* dirigé par Johnson ANDRE alias Izo 5 secondes, ont attaqué *Kenscoff*, plus précisément les localités de *Bongard*, *Godet*, *Chauffard*, *Belot*, *Kafou Bèt* et *Bwa Majò*, où ils ont assassiné et / ou fait disparaître au moins 139 personnes, tout en incendiant des dizaines de maisons trouvées sur leur passage.
- Au lendemain de la mort d'Annil JEAN-PHILIPPE, membre du gang armé *Kraze Baryè*, tué le 14 ou le 15 février 2025 lors d'une intervention policière, l'un de ses fils, Stanley JEAN-PHILIPPE, estimant que l'information ayant aidé la PNH provenait des riverains de *Chateaublond*, a sollicité et obtenu du chef du gang Vitelhomme INNOCENT, l'autorisation de venger son père. Le 16 février 2025, il a donc conduit une expédition punitive à *Chateaublond* qui s'est soldée par l'assassinat de 20 personnes au moins, le viol d'une fillette de 10 ans et l'incendie de nombreux maisons et véhicules.

3. Ainsi, en 3 mois successifs, 3 massacres sont perpétrés par les bandits armés sous le regard indifférent des autorités de la transition qui, en dépit de leurs cellules de renseignement, n'ont rien fait en vue d'empêcher que les bandits armés tuent au moins 269 personnes dont 56 du troisième âge, 7 enfants et 13 autres présentant une déficience physique ou sensorielle. Pire encore, alors que ces massacres sont perpétrés, les bandits armés ont continué à s'en prendre à la population dans d'autres zones, semant la terreur partout où ils passent.

4. Le Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN) - dont le président ainsi que les membres avaient promis de ramener l'ordre et la sécurité dans le département de l'Ouest particulièrement - a perdu le contrôle total de la situation. Les agents de l'institution policière, déployés sur tous les fronts et sans moyens adéquats, s'échinent à riposter aux bandits qui, de leur côté, semblent mettre en œuvre un plan bien déterminé. La Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMAS) - vendue par la communauté internationale et les précédents gouvernements comme la solution miracle à l'insécurité en Haïti - ne rassure pas quant à ses capacités à aider efficacement dans le rétablissement des conditions minimales de sécurité, d'autant plus que sa présence sur le terrain n'inquiète pas outre-mesure les bandits armés. Les Forces Armées d'Haïti (FAD'H) sont tout simplement inexistantes.

5. Le RNDDH estime que les autorités de la transition ne prennent pas l'ampleur de ce qui se joue et les exhorte à se ressaisir en vue de : Fournir assistance financière, médicale et psychologique à la population haïtienne, fatiguée de vivre dans ces conditions de violence, d'incertitude et d'errance ; Tout mettre en œuvre en vue de ramener l'ordre et la sécurité dans le département de l'Ouest ; Traquer les bandits armés en vue de les juger et de les condamner pour tous les faits qui leur sont reprochés. Le RNDDH recommande aussi aux membres du CPT de renoncer aux fonds alloués à l'intelligence qu'ils se sont octroyés, au profit des institutions policière et militaire.

Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond :

Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques

RNDDH – Rapport/A25/No2-VF

I. INTRODUCTION

1. En décembre 2024, en janvier et en février 2025, *trois* (3) massacres ont été perpétrés respectivement à *Wharf Jérémie*, à *Kenscoff* et à *Chateaublond*, des zones localisées dans le département de l'Ouest.

2. Ces épisodes de violence ont tous occasionné des pertes humaines et matérielles incommensurables : de part et d'autre, des personnes ont été assassinées dont des enfants, des bébés et des femmes. Des personnes du troisième âge ainsi que des personnes vivant avec une déficience motrice ou sensorielle ont aussi perdu la vie. Des centaines de maisons ont été vandalisées et incendiées. Et, des milliers de famille ont dû encore une fois, se réfugier chez des proches, en province ou dans des sites d'accueil de personnes déplacées internes, en vue de fuir la fureur des bandits armés.

3. Le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) qui a enquêté sur ces *trois* (3) massacres, se fait le devoir de partager avec ceux et celles que la question intéresse, ses conclusions et remarques.

II. MISE EN CONTEXTE

4. Au cours de l'année 2024, la situation sécuritaire du pays a basculé dans l'horreur lorsqu'en février, les bandits armés des *deux* (2) coalitions de gangs rivales, en l'occurrence le *G-9 an Fanmi e Alye* et le *G-Pèp* ont décidé de se regrouper en une fédération terroriste, dans l'objectif principal de s'en prendre à la population haïtienne.

5. Depuis, les attaques armées, les massacres, les viols et viols collectifs ainsi que les violations massives de Droits Humains se sont intensifiés notamment dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, occasionnant des victimes, tous les jours.

6. Plusieurs organisations de promotion et de défense des Droits Humains et des Droits des Femmes dont la *Commission Episcopale Justice et Paix* (CE-JILAP), la *Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains* (POHDH), *Nègès Mawon* et la *Solidarite Fanm Ayisyèn* (SOFA) ont, de même que le RNDDH, monitoré la situation ci-dessus décrite. Et, se basant sur les informations collectées par ces structures et/ou publiées sous forme de rapports de dénonciation, le RNDDH peut affirmer qu'au cours de l'année 2024, en moyenne *trente* (30) personnes par jour ont été victimes d'une violation de leurs droits à la vie, à la sécurité, à l'intégrité physique ou à la propriété privée. Ainsi, l'année 2024 a été rude pour les citoyens et citoyennes du pays en général.

7. Sur les violences sexuelles et sexistes en particulier, il convient de souligner que *Nègès Mawon*¹ a publié un rapport annuel dans lequel l'organisation féministe dénonce, pour l'année 2024, *mille-sept-cent-quatre-vingt-quinze* (1,795) cas de violence à l'égard des Femmes et des Filles dont *mille-quatre-cent-vingt-six* (1426) cas de violences sexuelles, *cent-*

¹*Nègès Mawon - Droits des Femmes, des Filles et des minorités sexuelles en Haïti: Rapport sur les violences enregistrées de janvier à octobre 2024, novembre 2024*

quatre-vingt-dix-sept (197) cas de violences physiques et *cent-dix-huit* (118) cas de violences économiques.

8. De son côté, la *Solidarite Fanm Ayisyèn* (SOFA)² a publié son rapport portant sur la période allant de janvier à décembre 2024, dans lequel l'organisation féministe fait état de *mille-deux-cent-quatre-vingt-neuf* (1,289) cas de violences à l'égard des Femmes enregistrées dans le pays, dont *quatre-cent-onze* (411) cas de violences sexuelles, *cinq-cent-quatre-vingt-dix-sept* (597) cas de violences physiques et de *mille-quatorze* (1,014) cas de violences économiques.

Ainsi, sur le plan sécuritaire, la situation n'a jamais cessé de se dégrader. En effet, de février à décembre 2024, au moins *onze* (11) massacres ont été enregistrés :

- 29 février 2024 : Port-au-Prince,
- 3 mars 2024 : Cabaret,
- 10 mai 2024 : Gressier,
- 14, 15 juin 2024 : Gros Morne,
- 21 juillet 2024 : Ganthier,
- 11 septembre 2024 : Cité Soleil,
- 3 – 4 octobre 2024 : Pont Sondé,
- 10 octobre 2024 : Arcahaie,
- 17 octobre – 14 novembre 2024 : Solino
- 6 -7 décembre 2024 : Wharf Jérémie
- 11 décembre 2024 : Petite Rivière de l'Artibonite

9. Ces différents épisodes de violence ont porté les membres de la population à fuir leur maison, leur quartier pour se réfugier ailleurs et notamment dans des sites d'accueil de fortune. Et, sur ce point, il convient de souligner qu'une enquête menée en décembre 2024 par le RNDDH dans 51% des *cent-dix-sept* (117) sites d'accueil de personnes déplacées alors recensés, a révélé que seuls 5 % des sites logent des victimes de la catastrophe du 12 janvier 2010 car, 95 % d'entre eux reçoivent des familles entières qui ont dû fuir l'insécurité.

10. Parallèlement, les 2 et 3 mars 2024, les bandits armés ont attaqué les Prisons civiles de *Port-au-Prince* et de la *Croix-des-Bouquets*, occasionnant l'évasion de *quatre-mille-six-cent-quarante-trois* (4,643)³ détenus dont 84% au moins étaient en situation de détention préventive. De plus, en date du 17 juillet 2024, les responsables de la *Prison civile de Carrefour*, toujours dans le département de l'Ouest, constatant la dégradation de la situation sécuritaire, ont délocalisé les détenus qui étaient à leur charge. Cette situation a porté les autorités judiciaires et pénitentiaires à transformer le *Centre de Rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi* (CERMICOL) en un véritable complexe pénitentiaire où, en-

² SOFA - *Rapport bilan 2024 violences faites aux femmes*, janvier 2025

³ *Appareil judiciaire et Centres de détention en Haïti : Une Justice affaiblie, des résultats invisibles et la violation systématique des garanties judiciaires des détenus.* RNDDH – Rapport/A24/No7-VF

dehors de la Loi, Femmes, Filles, Hommes et Garçons sont gardés pêle-mêle dans un espace contigu d'une capacité réduite de *cent* (100) personnes.

11. Les postes de péage mis en place par les bandits armés qui leur permettent de contrôler et de rythmer la circulation des biens, services et personnes sur le territoire national se sont multipliés au cours de l'année 2024, particulièrement dans les marchés et dans les routes secondaires où mêmes les piétons sont harcelés par les bandits pour payer un droit de passage.

12. Depuis juin 2024, le déploiement de la *Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité* (MMAS) a débuté. Aujourd'hui, ils sont au nombre de *mille-vingt-trois* (1,023) agents. Cependant, les attaques des bandits armés continuent d'engendrer des pertes humaines et matérielles inestimables et la MMAS, victime elle aussi des assauts des bandits armés, n'a encore pas prouvé qu'elle était à la hauteur des espoirs placés en elle.

13. L'appareil judiciaire haïtien est resté quasi-muet en 2024, face à toutes ces dérives. Pour l'année judiciaire 2023-2024, seuls *quinze* (15) des *dix-huit* (18) Tribunaux de première instance du pays ont organisé des audiences criminelles au cours desquelles *deux-cent-quarante-et-une* (241) personnes seulement ont été jugées parmi elles, *seize* (16) condamnés pour crimes sexuels.

14. Sur le plan politique, le 28 mars 2024, un *Conseil Présidentiel de Transition* (CPT) a été mis en place. Sa feuille de route, tracée par l'accord politique du 3 avril 2024, n'a, à date, jamais été mise en application. En effet, un gouvernement a vite été installé. Il ne s'est contenté que de promettre d'agir en vue de rétablir la sécurité dans le pays, d'organiser la réforme constitutionnelle, de réaliser les élections et de lancer des signaux clairs de la volonté des autorités de la transition, de combattre la corruption sous toutes ses formes. De promesses en fanfaronnades, le gouvernement dirigé par Garry CONILLE a dû sortir par la petite porte, sans avoir tenu aucun de ses engagements. Le 16 novembre 2024, un nouveau gouvernement a été installé. Il est dirigé par Alix Didier FILS-AIME. A date, aucune différence n'est notée entre celui-ci et son prédécesseur. Et, le peuple haïtien continue de galérer dans un contexte sécuritaire très préoccupant.

15. Un *Conseil Electoral Provisoire* (CEP) issu de processus décriés par diverses organisations membres des secteurs qui devaient choisir leur représentant, a été mis en place. De même, un processus opaque a été lancé en vue de procéder à la réforme constitutionnelle, par un vote référendaire.

16. Dans le cadre de la lutte contre la corruption, l'*Unité de Lutte Contre la Corruption* (ULCC) et l'*Unité Centrale de Renseignements Economiques et Financiers* (UCREF) ont respectivement transféré, au cours de l'année 2024, *huit* (8) et *cinq* (5) rapports d'enquête à la juridiction répressive. L'ULCC a aussi communiqué à la Justice, toujours en 2024, la liste des Ambassadeurs et Consuls qui n'ont pas fait leur déclaration de patrimoine. Cependant, les avancées sur ces rapports sont très maigres, certains étant gardés aujourd'hui encore, au Parquet près le Tribunal de Première Instance de *Port-au-Prince*.

17. Les conséquences de ces violations des Droits Humains susmentionnées, sur les conditions générales de vie de la population, sont énormes :

- De nombreuses zones se sont vidées de leur population, conséquemment, le taux de chômage ainsi que le taux d'enfants non-scolarisés ont exponentiellement augmenté ;
- Les biens, services et personnes ne circulent pas librement, conséquemment, l'extrême pauvreté se fait déjà sentir dans certaines zones du pays alors que dans d'autres, des denrées sont gaspillées ;
- Les hôpitaux, établissements scolaires et universitaires ont fermé leurs portes.

18. Par ailleurs, alors que la situation générale des Droits Humains se dégrade chaque jour un peu plus, que la famine guette plus de la moitié de la population, les autorités de la transition vivent à grand train et s'adonnent à la corruption. Et, c'est sans surprise que selon le rapport de *Transparency International* sur l'indice de la corruption publié le 11 février 2025, Haïti a obtenu 16 / 100 et est classée 168^{ème} sur 180 pays analysés. Et, par rapport à 2023, le pays a régressé d'un point puisqu'il avait alors obtenu 17/100.

19. C'est donc dans ce contexte de violations massives des droits civils, politiques, sociaux et économiques de la population et de déliquescence générale que l'année 2024 s'est déroulée et que l'année 2025 a démarré, offrant les 6 et 7 décembre 2024 d'une part, à *Wharf Jérémie*, les 27, 28 et 29 janvier 2025 et janvier à *Kenscoff* et le 16 février 2025 à *Chateaublond*, d'autre part, le théâtre macabre de *trois (3)* massacres perpétrés à l'encontre de la population haïtienne.

III. METHODOLOGIE

20. Pour la rédaction de ce document, le RNDDH s'est entretenu avec :

- *Deux-cent-trente-deux (232)* victimes et proches de victimes des *trois (3)* zones susmentionnées à savoir, *Wharf Jérémie, Kenscoff et Chateaublond* ;
- Des autorités policières ;
- Des responsables de la *Direction de la Protection Civile à Kenscoff* ;
- Des notables des zones en question ;
- Des riverains des *trois (3)* zones ;
- Massillon JEAN, maire de *Kenscoff* ;
- Edner NAZAIRE, président du *Conseil d'Assemblée des Sections Communales (CASEC)* de *Bongard, Kenscoff*.

Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond :

Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques

RNDDH – Rapport/A25/No2-VF

IV. MASSACRE AU WHARF JEREMIE

21. Les 6 et 7 décembre 2024, à *Wharf Jérémie*, au moins *cent-dix* (110) personnes âgées de *soixante* (60) à *quatre-vingts* (80) ans pour la plupart, ont été assassinées par le chef de gang Monel FELIX encore connu sous le nom de Micanor ALTES alias Roi Micanor, aidé de ses sbires.

a) Reconstitution des faits

22. Pour reconstituer les faits, le RNDDH s'est entretenu avec *cent-quatre* (104) personnes, victimes et proches des victimes du carnage.

23. Selon leurs déclarations, tout a commencé avec la maladie de Benson ALTES, un enfant âgé de *six* (6) ans, fils de Micanor ALTES alias Roi Micanor. Le père a consulté un hougan qui lui a affirmé que la maladie de son fils Benson ALTES était d'origine surnaturelle, que les personnes âgées de sa communauté sont des loups-garous et qu'elles étaient aussi responsables de la mort de plusieurs autres personnes qui vivaient dans son fief.

24. C'est ainsi que le 6 décembre 2024, dans l'après-midi, Monel FELIX encore connu sous le nom de Micanor ALTES alias Roi Micanor a constitué une équipe spéciale au sein de son gang armé et lui a donné pour mission de capturer des personnes âgées.

25. Dans la soirée, sous prétexte qu'elles devaient participer à une rencontre avec le chef de gang Monel FELIX, les victimes ont été invitées à suivre les membres du gang de celui-ci et conduites jusqu'à lui. Et, arrivées au lieu fixé, elles ont toutes été exécutées par balles. Les corps ont par la suite été brûlés avant d'être jetés à la mer.

26. Le lendemain, soit le 7 décembre 2024, Benson ALTES est décédé. Ce jour-là, la fureur du père a atteint son paroxysme. Et, *soixante-dix* (70) autres personnes au moins, dont des jeunes adultes, ont été enlevées de chez elles, interceptées au marché *Nan Chabon* ou même dans les rues pour être sauvagement tuées à coups de couteau.

27. D'aucuns affirment que certaines parties des corps des victimes ainsi que leur sang ont été conservés pour des rituels mystiques et que d'autres victimes ont été brûlées vives. Il a aussi été rapporté que des membres du gang de Micanor ALTES qui tentaient de sauver certains de leurs proches, ont été exécutés.

b) Bilan enregistré

28. Tel que susmentionné, au moins *cent-dix* (110) personnes ont été assassinées à *Wharf Jérémie* les 6 et 7 décembre 2024. Le RNDDH s'est entretenu avec *cent-quatre* (104) proches de victimes. Cependant, seules *vingt-quatre* (24) d'entre elles ont formellement autorisé l'organisation à publier les informations fournies, relatives aux circonstances dans lesquelles leurs parents ont été assassinés, les autres craignant pour leur vie et leur sécurité.

Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond :

Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques

RNDDH – Rapport/A25/No2-VF

29. Le 6 décembre 2024, dans l'après-midi, Jacinthe BERNARD âgé de *soixante-seize* (76) ans et père de *six* (6) enfants a été enlevé à son domicile à *Wharf Jérémie* par *trois* (3) individus armés qui étaient montés à bord de motocyclettes. Il a été conduit à l'endroit convenu avec Micanor ALTES alias Roi Micanor pour être froidement exécuté. Jacinthe BERNARD était propriétaire d'une boutique et d'une chambre froide dans la zone ;

30. Le 6 décembre 2024, Marcel CANGE, né le 17 septembre 1949 et père de *quatre* (4) enfants, a été enlevé chez lui par des hommes lourdement armés puis conduit au chef de gang Monel FELIX encore connu sous le nom de Micanor ALTES alias Roi Micanor, sous prétexte qu'il était invité à participer à une réunion. Marcel CANGE a été exécuté par le chef de gang Monel FELIX. Il résidait à *Wharf Jérémie* depuis plus de *trente* (30) ans ;

31. Le 6 décembre 2024, vers 10 :00 du matin, Grette DORCY, âgée de *soixante-huit* (68) ans, vendait du café lorsque *deux* (2) individus armés se sont présentés à elle et lui ont demandé de les suivre car, Micanor ALTES avait besoin d'elle. A bord d'une motocyclette, elle a été conduite à l'endroit convenu au bord de la mer où elle a été abattue avant que feu ne soit mis dans son cadavre, selon son neveu, A.E. qui était présent pendant les faits et a assisté à l'enlèvement de sa tante ;

32. Le 6 décembre 2024, Magarette ESTINVILLE, née le 25 août 1953 et mère de *trois* (3) enfants, se trouvait à son domicile à *Wharf Jérémie* en compagnie de l'une de ses nièces lorsqu'aux environs de 18 :00 heures, *trois* (3) individus armés sont entrés chez elle et lui ont demandé de les accompagner à une réunion à laquelle elle était invitée avec le chef de gang Micanor ALTES alias Roi Micanor. Elle a été exécutée ;

33. Le 6 décembre 2024 dans l'après-midi, Mimose GILLES, née le 25 juillet 1964 et mère de *cinq* (5) enfants, se trouvait chez elle en compagnie de *l'un* (1) de ses fils ainsi que de certains de ses petits-enfants lorsque soudainement, plusieurs hommes armés ont frappé à sa porte et lui ont indiqué que le chef de gang Micanor ALTES avait besoin d'elle pour une rencontre. Elle les a accompagnés et a été froidement exécutée ;

34. Le 6 décembre 2024, entre 18 :00 et 19 : heures, Ellionise LOUIS, âgée de *soixante* (60) ans, mère d'*un* (1) enfant, se trouvait chez elle à *Nan Chabon, Wharf Jérémie*, lorsque des bandits armés se sont introduits dans sa maison. Ces derniers ont déclaré que le chef de gang avait besoin d'elle et l'ont emmenée avec eux. Par la suite, son fils B. C. apprendra que toutes les personnes qui ont été conduites auprès de Micanor ALTES ont été assassinées, y compris sa mère ;

35. Le 6 décembre 2024, Montellas METELLUS, né le 20 juin 1955 et père de *deux* (2) enfants, a été enlevé à son domicile à *Wharf Jérémie*, par au moins *quatre* (4) individus armés. Ces derniers l'ont conduit au chef de gang Micanor ALTES, alias Roi Micanor, qui l'a assassiné ;

36. Le 6 décembre 2024 dans l'après-midi, Charita MIDY, âgée de *soixante* (60) ans, mère de *sept* (7) enfants se trouvait chez elle à *Nan Chabon, Wharf Jérémie*, lorsque des bandits se sont introduits dans sa maison et l'ont invitée à les suivre. Et, de même que toutes les

autres personnes qui ont été conduites à Micanor, Charita MIDY a elle aussi été tuée, selon son petit-fils W.M. ;

37. Le 6 décembre 2024, au cours de la nuit, Marthe Antonia TAILLEUR, âgée de *soixante-quinze* (75) ans, se trouvait chez elle à *Cité la Paix*, lorsque des bandits armés se sont introduits dans sa maison et lui ont demandé de les suivre. Le lendemain, soit le 7 décembre 2024, sa petite-fille, S. J. s'est rendue au bord de la mer où elle a découvert le cadavre de Marthe Antonia TAILLEUR, vêtue de la robe de nuit qu'elle avait filée avant de suivre les bandits armés qui l'en avaient donné l'ordre ;

38. Le 7 décembre 2024, Adeline ALTEMA, âgée de *quatre-vingt-seize* (96) ans et mère de *deux* (2) enfants a été enlevée chez elle à la *Rue Emmanuel* en vue de participer à une réunion avec le chef de gang. La victime a été exécutée par Micanor ALTES alias Roi Micanor ;

39. Le 7 décembre 2024, Amadide BAPTISTE, âgée de *quatre-vingt-trois* (83) ans et mère de *quatre* (4) enfants a été enlevée chez elle aux environs de 20 :00 heures par des hommes lourdement armés qui lui ont demandé de venir participer à une réunion avec Monel FELIX alias Roi Micanor. Elle a été exécutée ;

40. Le 7 décembre 2024 dans la journée, Charléus BONHEUR, âgé de *quatre-vingt-deux* (82) ans, père de *trois* (3) enfants, s'adonnait à ses activités dans son atelier de couture à *Cité La Paix* lorsque *deux* (2) individus lui ont demandé de les accompagner en vue d'assister à une réunion organisée par Micanor ALTES alias Roi Micanor. Il a été conduit à l'endroit fixé, à bord d'une motocyclette. Le lendemain, soit le 8 décembre 2024, sa petite-fille Y. A. a appris qu'il avait été enlevé et qu'il figure parmi les victimes qui ont été assassinées ;

41. Le 7 décembre 2024, vers 22 :00 heures à la *Rue Barthélémy, Wharf Jérémie*, des hommes armés ont frappé à la porte de la dame Euvanie BORELUS ,âgée de *soixante-huit* (68) ans, née le 5 décembre 1955. Sa fille N.D. a ouvert la porte. Les individus lui ont alors affirmé qu'ils étaient venus chercher sa mère, conviée à une rencontre avec le chef de gang Micanor ALTES alias Roi Micanor. Euvanie BORELUS a été emmenée. Le lendemain, N. D., restée sans nouvelle de sa mère, s'est rendue à *Nan Charbon* au bord de la mer où elle a aperçu une partie du cadavre de sa mère avec la jupe rouge qu'elle portait la veille, pour se rendre à ladite réunion.

42. Le 7 décembre 2024, vers midi, Milou CHASSAGNE, âgé de *soixante-et-un* (61) ans, père de *trois* (3) enfants, se trouvait chez lui, à *Cité La Paix*, lorsque des individus l'ont enlevé puis conduit auprès de Micanor, au bord de la mer où il a été assassiné. Son neveu D.C. âgé de *trente-deux* (32) ans, ne se trouvait pas sur les lieux au moment des faits. Cependant, ayant appris les circonstances dans lesquelles son oncle a été assassiné, il a affirmé que l'assassinat de celui-ci ne resterait pas impuni.



Main droite de D.C.

Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond :

Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques

RNDDH – Rapport/A25/No2-VF

Le 20 décembre 2024, des individus armés l'ont menacé de lui régler son compte s'il ne se taisait pas. Et, le 22 décembre 2024, *deux* (2) d'entre eux l'ont fait chercher chez lui en vue de l'assassiner. Comme ils le connaissaient et qu'ils étaient ses ex-coéquipiers de football, ils lui ont administré une balle à la main droite avant de demander à leur chef Micanor ALTES l'autorisation pour D.C., d'aller se faire soigner.

43. Le 7 décembre 2024, Immacula COICOU, âgée de *soixante-quatre* (64) ans, mère de P. C., se trouvait à la *Rue Barthelemy, Wharf Jérémie* lorsque des individus qui circulaient à bord de motocyclettes sont venus la chercher pour l'emmener auprès du chef de gang Micanor ALTES. Quelque temps après, son fils P.C. a appris que sa mère a été lynchée puis brûlée ;

44. Le 7 décembre 2024, à *Wharf Jérémie*, Olymphia DESPAGNES, âgée de *quatre-vingt-deux* (82) ans et mère de *trois* (3) enfants se trouvait dans sa maison lorsque des bandits armés ont débarqué chez elle et l'ont emmenée. Son fils L.S. qui vivait avec elle et qui était sorti vaquer à ses activités ce jour-là ayant appris la nouvelle, l'a cherchée partout mais ne l'a jamais revue. Olymphia DESPAGNES était connue dans la zone pour ses dons de guérisseuse ;

45. Le 7 décembre 2024, Umaliance EUSTACHE âgé de *soixante-treize* (73) ans, se trouvait chez lui en compagnie de son petit-fils S.S., lorsque *deux* (2) individus l'ont sommé de les suivre, en vue de le conduire chez Micanor ALTES. Selon sa fille M.E., il a été assassiné ;

46. Le 7 décembre 2024, Milot FAUSTINE, âgé de *soixante-quinze* (75) ans se trouvait chez lui, à *Nan Chabon* lorsque des individus sont venus et l'ont accusé d'être responsable de la mort de Benson ALTES, fils de Micanor ALTES. Faustine MILOT a été emmené puis assassiné, selon les déclarations de sa fille, M.F.P. ;

47. Le 7 décembre 2024, Jacqueline JEAN et son conjoint Villard JEAN, respectivement âgés de *soixante-deux* (62) ans et de *soixante-cinq* (65) ans ont été capturés avant d'être froidement assassinés.

48. Le 7 décembre 2024, Dieuvé JOACHIM, âgé de *soixante-cinq* (65) ans et père de *cinq* (5) enfants, se trouvait au marché *Nan Chabon, Wharf Jérémie* et s'occupait de son commerce lorsqu'il a été enlevé par des individus et conduit à Micanor ALTES alias Roi Micanor qui l'a froidement abattu ;

49. Le 7 décembre 2024, en matinée, Bénita JOSEPH, âgée de *soixante-deux* (62) ans, mère de *sept* (7) enfants, se trouvait chez elle lorsque des individus l'ont sommée de les suivre, selon son petit-fils J.-R. M. Elle a été assassinée ;

50. Le 7 décembre 2024, Roosevelt PIERRE, âgé d'une soixantaine d'années et père de *six* (6) enfants, se trouvait chez lui avec sa famille lorsqu'il a été enlevé par des individus armés. Il a été conduit au fief du chef de gang Micanor ALTES, alias Roi Micanor, où il a été exécuté ;

51. Le 7 décembre 2024, Jean VOLTAIRE, né le 11 avril 1965 et père de *cinq* (5) enfants, se trouvait au marché *Nan Chabon*, à *Wharf Jérémie* où il tient son commerce, lorsqu'il a été enlevé. Il a été assassiné ;

52. Le 7 décembre 2024, Rosiane ZEPHIR âgée de *quatre-vingts* (80) ans se trouvait chez elle lorsqu'elle a été enlevée par des individus armés et a été froidement assassinée, selon sa petite-fille S.D.

c) Situation subséquente

53. Après le tollé médiatique provoqué par le massacre de *Wharf Jérémie*, le 11 décembre 2024, des proches de Micanor ALTES alias Roi Micanor ont organisé dans leur fief, une manifestation au cours de laquelle ils ont scandé que les personnes assassinées étaient effectivement des loups-garous, appuyant ainsi le chef de gang dans sa folie sanglante.

54. Depuis, la situation est tendue dans la zone et le calme qui y est constaté n'est qu'apparent.

55. Si plusieurs victimes et proches de victimes de ce carnage sont contraints de rester à *Wharf Jérémie*, d'autres se sont réfugiés dans des sites de déplacés.es à *Delmas*, *Bourdon* et à *Lalue*, laissant derrière elles tout ce qu'elles possédaient. Enfin, une autre catégorie de victimes sillonne les rues, ne pouvant retourner à *Wharf Jérémie* ni ne sachant où se rendre.

56. L'utilisation du téléphone à *Wharf Jérémie* de même que les déplacements tant pour ceux qui laissent la communauté que pour ceux qui s'y rendent, sont strictement contrôlés par les bandits armés. Conséquemment, quitter *Wharf Jérémie* n'est pas facile car, les habitants ne peuvent alors rien emporter, pour ne pas alerter les bandits armés.

57. Les blessés recensés par le RNDDH ont affirmé qu'en plus d'avoir été obligés de fuir la fureur des bandits armés, ils sont aujourd'hui contraints de faire face à des frais médicaux énormes qui n'étaient pas prévus. Tel est par exemple le cas de D.C. qui a reçu une balle à la main droite qui la lui a entièrement déchiquetée.

58. En date du 21 janvier 2025, le Commissaire du gouvernement près le Tribunal de première instance de *Port-au-Prince*, Maître Frantz MONCLAIR a de son côté affirmé au RNDDH avoir mis l'action publique en mouvement à l'encontre de Micanor ALTES alias Roi Micanor et de ses acolytes, dans le cadre du carnage enregistré les 6 et 7 décembre 2024.

V. MASSACRE A KENSCOFF

59. Les 27, 28 et 29 janvier 2025, des bandits armés membres de la fédération terroriste *Viv Ansanm* ont orchestré une attaque sanglante et coordonnée dans plusieurs localités de la commune de *Kenscuff*.

60. Le RNDDH s'est entretenu avec *cent-neuf* (109) parmi les victimes et proches de victimes qui lui ont permis de reconstituer les faits et ont partagé les circonstances dans lesquelles leurs proches ont été assassinés.

a) Reconstitution des faits

61. Dans la nuit du 26 au 27 janvier 2025, entre 2 :00 et 3 :00 heures, des tirs d'armes automatiques ont été entendus dans plusieurs localités de *Kenscuff* dont, *Belot, Bongard, Bwa Majò, Chauffard, Godet, Kafou Bèt, etc.*

62. Selon les informations recueillies sur le terrain, l'attaque a été facilitée par un évadé de prison, Pierre Fils ORVIL, originaire de *Kenscuff*, qui a guidé plus d'une centaine de bandits armés - dirigés par Didi ainsi connu, un allié du gang armé de *Village de Dieu* ayant à sa tête Johnson ANDRE alias Izo 5 secondes – et leur a permis d'investir les localités susmentionnées. C'est ainsi que les bandits armés ont pu emprunter un itinéraire passant par la montagne, de la commune de *Carrefour* jusqu'à la localité de *Berly*, à *Kenscuff*. Par la suite, ils se sont dirigés vers les localités *Bois d'Avril, Kafou Bèt, Godet, Belot, Ti Plas, etc.* où ils ont assassiné plusieurs personnes, incendié des dizaines de maisons et pillé et volé les biens des résidents.es.

63. *Huit* (8) policiers dépêchés sur les lieux se sont positionnés à *Godet* car, en raison du mauvais état des routes et du fait qu'ils étaient en sous-effectif face à la centaine de bandits armés, ils ne pouvaient pas se rendre à *Kafou Bèt*.

64. Vers 5 :00, après avoir provoqué maints dégâts dans les zones susmentionnées, les bandits sont arrivés à *Godet*. Ils prenaient la direction du commissariat de *Kenscuff* lorsqu'ils se sont butés à une ceinture policière. Et, Suite aux appels en renfort, dans la matinée du 27 janvier 2025, des unités spécialisées de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) et des membres de la *Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité* (MMAS) se sont rendus sur les lieux, accompagnés du directeur général a.i. de la PNH, Normil RAMEAU.

65. Si, selon les dires de l'institution policière, il a été permis de récupérer *quatre* (4) armes à feu, près de *deux-mille* (2,000) cartouches et de reprendre le contrôle partiel de certaines zones, les localités de *Kafou Bèt, Bwa Majò, Ti Plas, Bois d'Avril* et *L'Étang* restent totalement sous le contrôle des bandits armés. D'ailleurs, même après le déploiement des forces de l'ordre, les bandits ont continué à attaquer la population de *Kenscuff*. Par exemple, rien que le 29 janvier 2025, *huit* (8) autres personnes ont été assassinées, augmentant ainsi le nombre de victimes.

Massacres à Wharf Jérémie, Kenscuff et à Chateaublond :

Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques

RNDDH – Rapport/A25/No2-VF

b) Bilan enregistré

66. Au moins *cent-trente-neuf* (139) personnes ont été assassinées ou sont portées disparues. *Soixante-six* (66) proches de ces victimes ont autorisé le RNDDH à partager les circonstances dans lesquelles ces personnes ont perdu la vie, de même que *quarante-trois* (43) propriétaires/locataires de maisons qui ont été vandalisées et/ou incendiées par les bandits armés.

i. Personnes assassinées

67. Le 27 janvier 2025, à Bellevue la *Montagne Espinas*, Evens AZOR âgé de *trente* (30) ans, sa femme Bertide DESIUS âgée de *trente-et-un* (31) ans et leurs *deux* (2) enfants Déborah AZOR et Marvens AZOR, respectivement âgés de *six* (6) et de *dix* (10) ans, tentaient de fuir l'attaque des bandits lorsqu'ils ont tous été tués. Les corps des victimes ont par la suite été brûlés ;

68. Le 27 janvier 2025, à *Ti Plas*, Zabelle CESAR, âgée de *soixante-douze* (72) ans et mère de *six* (6) enfants, a été tuée par des bandits armés ;

69. Le 27 janvier 2025, à *Kafou Bèt*, Elus DIEUDONNE, âgé de *quarante-deux* (42) ans et père de *trois* (3) enfants, a été tué alors qu'il tentait de fuir pour sauver sa vie ;

70. Le 27 janvier 2025, à *Godet*, Robinson DESROSIERS alias Blende, né le 10 mars 1982, ouvrier maçon de profession et chef de la brigade de vigilance de *Fort-Jacques*, a été tué alors qu'il aidait les forces de l'ordre qui combattaient les bandits armés ;

71. Le 27 janvier 2025, à la 4^{ème} section *Belot, Kenscoff*, Raroul DORCEISE, âgé de *soixante-cinq* (65) ans et père de *deux* (2) enfants, tentait de fuir l'attaque armée des bandits armés lorsqu'il a été tué par balles. La nouvelle a été annoncée par un ami qui, en s'enfuyant, a constaté le cadavre de Raroul DORCEISE, jonchant les rues. Son corps n'a pu être récupéré ;

72. Le 27 janvier 2025, dans la localité de *Bongard*, Macula FORTILUS, *soixante-deux* (62) ans et Siliane SYLINE, *quarante* (40) ans, mère et fille, ont été tuées puis, feu a été mis à leur corps, à l'intérieur de leur maison ;

73. Le 27 janvier 2025, à *Belot*, Venicia GERMAIN, mère de *trois* (3) enfants, âgée de *cinquante-cinq* (55) ans, a été tuée. Feu a été mis à sa maison avec son cadavre à l'intérieur. Venicia GERMAIN était aveugle ;

74. Le 27 janvier 2025, Diveus INNOCENT, âgé de *quatre-vingt-cinq* (85) ans et père de *huit* (8) enfants, très malade, a été tué dans sa maison qui a par la suite été incendiée ;

75. Le 27 janvier 2025, à Tèt Wouj, zone *Belot*, Venicia JEUNE, âgée de *quatre-vingt-six* (86) ans, mère de *trois* (3) enfants, a été assassinée par balle chez elle. Elle a été laissée sur place par sa famille qui n'a pas pu prendre la fuite avec elle. Venicia JEUNE était aveugle ;

Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond :

Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques

RNDDH – Rapport/A25/No2-VF

76. Le 27 janvier 2025, à *Kafou Bèt*, Charistain JOSEPH, âgé de *quatre-vingt-cinq* (85) ans et père de *six* (6) enfants, a été assassiné ;

77. Le 27 janvier 2025, à *Kafou Bèt*, Gracia Paul JOSEPH, âgée de *quatre-vingts* (80) ans et mère de *six* (6) enfants, a été assassinée. Elle était incapable de se déplacer en vue de se mettre à l'abri de la fureur des bandits armés ;

78. Le 27 janvier 2025, dans la soirée, à *Au Silence*, Camès JOSEPH, âgé de *trente-six* (36) ans, père de *quatre* (4) enfants, est tombé dans un trou en s'enfuyant lors de l'attaque des bandits armés. Son cadavre a été découvert par son frère, *deux* (2) jours plus tard, soit le 29 janvier 2025 ;

79. Le 27 janvier 2025, Marie Jean JOSEPH, âgée de *soixante-dix* (70) ans et mère de *sept* (7) enfants, se trouvait chez elle à *Kafou Bèt* lorsqu'elle a été tuée. Selon les déclarations de ses proches, elle n'a pas eu le temps de s'échapper et son corps a été carbonisé ;

80. Le 27 janvier 2025, à *Kafou Bèt* Joël LAURENT, âgé de *vingt-cinq* (25) ans et père d'*un* (1) enfant, a été tué alors qu'il tentait de s'enfuir. Son cadavre a ensuite été brûlé par les bandits armés ;

81. Le 27 janvier 2025, à *Kikwa*, Philius LHERISSE, âgé de *quarante-cinq* (45) ans, père de *quatre* (4) enfants et pasteur de l'*Eglise Union Fraternité Chrétienne*, a été exécuté. Philius LHERISSE a d'abord été enlevé par les bandits armés qui lui ont remis une arme à feu et lui ont demandé d'aller affronter les forces de l'ordre. Le même jour, à *Godet*, Saint Rilus LHERISSE, le père du pasteur Philius LHERISSE a lui aussi été tué ;

82. Le 27 janvier 2025, à *Kafou Bèt*, zone *Lafontant*, Levelus LORANCIN, âgé de *soixante-dix* (70) ans et sa conjointe Marissia PAUL, âgée d'une *soixantaine* d'années, parents de *cinq* (5) enfants, se trouvaient chez eux lorsqu'ils ont été assassinés par des bandits armés qui ont aussi mis feu à leur maison ;

83. Le 27 janvier 2025 dans l'après-midi, à *Belot*, Herold MIRACCIN âgé de *quarante-six* (46) ans et père de *deux* (2) enfants a été assassiné par des bandits armés alors qu'il cultivait son jardin. Le même jour, vers 23 :00, sa conjointe V.P. a dû fuir leur maison, pour échapper à la fureur des bandits armés. *Trois* (3) maisons qui se trouvaient dans la cour de la propriété privée de Olivia DORCIUS, belle-mère de Hérold MIRACCIN, ont été incendiées.

84. Le 27 janvier 2025, vers 02 :00 heures, à *Godet*, Roseline MONEUS, âgée de *quarante-quatre* (44) ans, mère de *trois* (3) enfants, a été carbonisée à l'intérieur de sa maison. Elle souffrait de maladies cardiovasculaires qui l'avaient rendue paraplégique, ce qui l'a empêchée de s'échapper ;

85. Le 27 janvier 2025, à *Belot*, Ferdinand MYRTIL, âgé d'environ *soixante* (60) ans et père de *quatre* (4) enfants, a été tué puis son cadavre, carbonisé ;

86. Le 27 janvier 2025, à *Godet*, J. N., un hougan, a été enlevé par les bandits armés et sommé d'aider ces derniers à identifier les personnes fortunées de la zone. Junior et sa conjointe, qui se trouvaient chez J. N., ont été assassinés. Le premier a reçu plusieurs balles à la tête alors que la deuxième a reçu une balle à la poitrine ; Le même jour, toujours à *Godet*, Emmanuel NERILUS, fils du hougan, lui-même âgé de *vingt-cinq* (25) ans et père d'un (1) enfant de *deux* (2) ans, a été assassiné. Il laisse son enfant et sa conjointe, enceinte de *neuf* (9) mois ;

87. Le 27 janvier 2025, Davilus PAVILUS, âgé de *soixante-dix-huit* (78) ans et père de *six* (6) enfants, a été tué à *Kafou Bèt*. Feu a par la suite été mis à son cadavre, à l'intérieur de sa maison où il se trouvait lorsqu'il a été tué. Davilus PAVILUS souffrait de maladies cardiovasculaires. Un de ses enfants, présentant également une déficience motrice, se trouvait avec lui au moment des faits. S'il a réussi à fuir, il n'a rien pu faire pour son père ;

88. Le 27 janvier 2025, à *Kafou Bèt*, en cours de journée, Justin RAYMOND, âgé de *soixante-quatorze* (74) ans, père de *cinq* (5) enfants, a reçu *deux* (2) projectiles à la tête. Il se trouvait devant sa maison quand il a été tué. Sa maison a aussi été incendiée. Selon ses proches, son cadavre n'a pu être récupéré ;

89. Le 27 janvier 2025, à *Kafou Bèt*, zone *Saint-Antoine*, Julia SERAPHIN, âgée de *soixante-treize* (73) ans et mère de *cinq* (5) enfants, a été tuée chez elle puis feu a été mis à sa maison, avec son cadavre à l'intérieur. Julia SERAPHIN était aveugle ;

90. Le 27 janvier 2024, à *Kafou Bèt*, Daniel TISSE, diacre de l'*Eglise Baptiste Conservatrice*, a été tué par des bandits armés qui ont, par la suite, établi une de leurs bases dans l'enceinte-même de cette église ;

91. Le 27 janvier 2025 dans la matinée, à *Kafou Bèt*, Lucien Vilus VERTUS, âgé de *quarante-huit* (48) ans, père de *quatre* (4) enfants, a reçu plusieurs projectiles à la tête. Son cadavre n'a pu être récupéré par sa famille. Le même jour, dans l'après-midi, toujours à *Kafou Bèt*, zone *Ti Plas*, Verilus Vilus VERTUS, âgé de *soixante-neuf* (69) ans, père de *sept* (7) enfants, se rendait dans son jardin afin de mettre ses têtes de bétail à l'abri lorsqu'il a été assassiné de plusieurs projectiles au dos ; Son cadavre a été mis en terre par sa famille ;

92. Dans la nuit du 27 au 28 janvier 2025, à *Belot*, Claude EXILIEN, âgé de *cinquante-cinq* (55) ans, père de *deux* (2) enfants a été assassiné. Selon sa conjointe M. D., Claude EXILIEN était resté seul dans sa maison après la fuite des membres de sa famille quand les hommes armés ont envahi son quartier. Il était malade et rencontrait des difficultés à se déplacer. Feu a été mis à la maison avec Claude EXILIEN à l'intérieur ;

93. Le 28 janvier 2025, à *Kafou Bèt*, Bergil CHARLES âgé de *soixante-quinze* (75) ans ainsi que sa conjointe Sylvina DOUCE âgée de *soixante-neuf* (69) ans se trouvaient chez eux et n'ont pas voulu fuir lorsqu'ils ont tous *deux* (2) été tués par balles par des bandits armés ;

94. Le 28 janvier 2025, à *Godet*, dans la matinée, Milford DESTIN, âgé de *cinquante-et-un* (51) ans, père d'une (1) fille, se trouvait devant sa maison lorsque les bandits ont envahi la zone et ont mis feu à sa maison, avec son cadavre à l'intérieur ;

95. Le 28 janvier 2025, à *Kafou Bèt*, zone *Saint-Antoine*, Jean-Phény ÉTIENNE, âgé de *quarante* (40) ans et père de *deux* (2) enfants, a été tué par des bandits armés. Son cadavre, partiellement calciné, a été découvert par des membres de sa famille dans un champ ;

96. Le 28 janvier 2025, à *Tèt Mòn*, Phénicie FELIX, âgée de *quatre-vingts* (80) ans et mère de *trois* (3) enfants, a été tuée. Selon ses proches, Phénicie FELIX souffrait de fortes douleurs aux genoux et ne pouvait plus se déplacer ;

97. Le 28 janvier 2025, à *Godet*, entre 7 :00 et 8 : 00, Antoine FLEURAT, âgé de *soixante-cinq* (65) ans, père d'un (1) fils, a été assassiné. Son cadavre a brûlé avec sa maison ;

98. Le 28 janvier 2025 dans la matinée, à *Kafou Bèt* dans la zone de *Tèt Mòn* prolongée, Marie IROIS, âgée de *soixante-dix* (70) ans, mère de *deux* (2) enfants, a reçu *deux* (2) projectiles, l'un au niveau de l'une de ses fesses et l'autre au niveau de sa main droite. Elle est morte de ses blessures. Son cadavre est resté sur le sol et a été dévoré par des chiens ;

99. Le 28 janvier 2025, à *Kikwa*, Junia JEAN, âgée de *vingt-huit* (28) ans et vivant avec une déficience physique, suite à une crise cardiaque, a été assassinée ;

100. Le 28 janvier 2025, à *Kafou Bèt*, zone *Boukanbou*, Mérilus JEAN, âgé de *soixante-seize* (76) ans, cultivateur et père de *cinq* (5) enfants, a été tué par des bandits armés. Il tentait de prendre la fuite lorsqu'il a été froidement abattu ;

101. Le 28 janvier 2025, à *Ti Plas*, *Kafou Bèt*, *quatre* (4) autres membres de la famille LHERISSE ont été assassinés, portant à *six* (6) les victimes recensées au sein de cette famille. Il s'agit de :

- Germain LHERISSE, âgé de *trente-cinq* (35) ans, père de *trois* (3) enfants. Feu a été mis à sa maison, avec son cadavre à l'intérieur ;
- Lucien LHERISSE, âgé de *trente-neuf* (39) ans, père de *trois* (3) enfants. Il a été tué alors qu'il prenait la fuite. Son cadavre a été brûlé ;
- Zabélie CESAR, conjointe de Derilus LHERISSE, âgée de *soixante-cinq* (65) ans, mère de *six* (6) enfants. Elle a été assassinée dans la cour de sa maison. Les bandits ont par la suite empêché son fils D. L. de l'enterrer ;
- Vérilus LHERISSE, âgé de *cinquante* (50) ans et père de *quatre* (4) enfants. Il a été tué alors qu'il se trouvait chez lui. Son cadavre a été incendié avec sa maison.

102. Le 28 janvier 2025, à *Kafou Bèt*, zone *Boukanbou*, Saint-Victor LORANCIN, âgé de *soixante-quatorze* (74) ans et père de *six* (6) enfants, a été tué. Il ne pouvait pas courir suffisamment vite pour échapper à l'attaque ;

Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond :

Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques

RNDDH – Rapport/A25/No2-VF

103. Le 28 janvier 2025, dans la matinée, à *Bwa Majò, Kafou Bèt*, les bandits armés ont mis le feu dans la maison d'Augustin MICHEL, âgé de *soixante-dix* (70) ans, père de *six* (6) enfants et vivant avec une déficience motrice congénitale. Son corps ainsi que sa maison ont brûlé ;

104. Le 28 janvier 2025, à *Lafontant*, vers 16 :00, Christina NAZAIRE et Wana SYLVESTE, respectivement âgées de *quatre-vingts* (80) et de *soixante* (60) ans, la première, mère de *cinq* (5) enfants, et la deuxième, mère d'*un* (1) enfant, ont été assassinées. Elles étaient toutes *deux* (2) aveugles et se trouvaient dans la même maison au moment des faits ;

105. Le 28 janvier 2025, dans la localité de *Ti Plas*, à *Kafou Bèt*, *quatre* (4) membres d'une même famille ont été assassinés. Il s'agit de :

- Dorcius VOLCY, âgé de *soixante-treize* (73) ans, père de *sept* (7) enfants. Il tentait de s'enfuir au moment où il a été abattu. Feu a été mis à son cadavre ;
- Mercurieu VOLCY, âgé de *quarante* (40) ans, père de *quatre* (4) enfants, pasteur de *l'Église de Dieu en Christ* située dans ladite localité. Il a été assassiné au même moment que son père avec qui il tentait de fuir la violence des gangs armés ; Son cadavre a été carbonisé ;
- Denise VOLCY, âgée de *quarante* (40) ans, mère de *trois* (3) enfants. Elle a reçu une balle chez elle avant que les bandits ne mettent feu à sa maison, avec son cadavre à l'intérieur ;
- Augustin VOLCY, âgé de *soixante* (60) ans, père de *neuf* (9) enfants. Il était retourné sur les lieux en vue de constater l'état de sa maison lorsqu'il a été assassiné.

106. Le 29 janvier 2025, à Bongard, Petuel CANTAVE, âgé de *quarante-huit* (48) ans, père de *deux* (2) enfants, et son fils Jerry CANTAVE, âgé de *quinze* (15) ans ont tous *deux* (2) été assassinés. Feu a été mis à leur maison avec leur cadavre à l'intérieur ;

107. Le 29 janvier 2025, à *Kafou Bèt*, Victor JEAN, âgé de *quatre-vingts* (80) ans, père de *quatre* (4) enfants, se trouvait devant sa maison lorsqu'il a reçu plusieurs projectiles. Selon ses proches, son cadavre a été dévoré par des chiens ;

108. Le 29 janvier 2025, à *Kikwa*, Léanne LOUIS, âgée d'une soixantaine d'années et mère de *neuf* (9) enfants, a été assassinée. Elle était la tante de l'ancien député de *Kenscoff*, Gustave LOUIS ;

109. Le 29 janvier 2025, au cours de la matinée, à *Kafou Bèt*, Mme Dieusel JEAN, alias Timanmzèl, âgée de *soixante-dix* (70) ans, mère de *huit* (8) enfants, a été assassinée par balle. Feu a été mis à son cadavre à l'intérieur de sa maison.

110. Alors qu'elle fuyait avec son nouveau-né dans les bras, Eliana TELEMAQUE, mère de *deux* (2) enfants, a été interceptée par des bandits armés qui lui ont demandé le sexe de l'enfant. Après leur avoir indiqué qu'il s'agissait d'un petit garçon, ils le lui ont arraché des mains, l'ont jeté dans le feu et ont exigé qu'elle reste sur place pour regarder mourir son enfant. Par la suite, ils lui ont tiré sur la tête avant de la sommer de partir. Quelques jours

Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond :

Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques

RNDDH – Rapport/A25/No2-VF

plus tard, elle est morte. Le 14 février 2025, elle a été conduite au commissariat de *Pétion-Ville* où elle a perdu la vie, suite au décès tragique de son nouveau-né. Selon les déclarations de L.C. mère d'Eliana TELEMAQUE, cette dernière, originaire de l'*Arcahaie* vivait en *République Dominicaine* et venait d'accoucher de son bébé quand des agents de l'immigration l'ont expulsée vers Haïti. Arrivée sur place, elle s'est d'abord rendue à *Pétion-Ville*, dans la zone où elle habitait avant de quitter le pays. Cependant, en raison des attaques armées successives enregistrées dans cette commune, elle s'est rendue à *Kenscoff*. P.T, oncle de Eliana TELEMAQUE avec lequel le RNDDH s'est aussi entretenu, a confirmé que le cadavre de sa nièce a été transporté à l'*Arcahaie*, pour ses funérailles. Celles de Gaston TELEMAQUE, père d'Eliana TELEMAQUE, lui aussi assassiné lors du massacre de *Kenscoff*, ont été chantées le 28 février 2025, toujours à l'*Arcahaie*.

ii. Personnes disparues

111. Au moins *neuf* (9) personnes sont à ce jour, portées disparues :

112. Johnny JEAN BAPTISTE âgé de *vingt-cinq* (25) ans vivait à *Cavia-Poupie, Kenscoff* avec sa famille. Le 27 janvier 2025, lors de l'attaque des bandits armés, il a pris la fuite. Depuis, sa famille n'a plus de ses nouvelles ;

113. Marcelus ACCIDE âgé de *trente-six* (36) ans et père de *deux* (2) fillettes vivait à *Bongard, Kenscoff*. Le 27 janvier 2025, il dormait chez lui, ainsi que sa sœur V.A. lors de l'assaut des bandits armés. V.A. a eu le temps de s'enfuir. Cependant, depuis, elle n'a aucune nouvelle de Marcelus ACCIDE. Leur maison a été entièrement incendiée ;

114. Innocent SERANT âgé de *quarante-deux* (42) ans, se trouvait chez lui à *Kafou Bèt, zone Nan Koray*, le 27 janvier 2025, en compagnie de sa conjointe Gertruide et de leurs *quatre* (4) enfants Merancia SERANT, âgée de *quatorze* (14) ans ; Darline SERANT, âgée de *douze* (12) ans ; Alexandre SERANT, âgé de *sept* (7) ans et Edson SERANT, âgé de *cinq* (5) ans. Ils sont tous portés disparus depuis ;

115. Le 28 janvier 2025, en cours de journée, à *Nan Do Malfini*, non loin de *Godet*, Hervé CLAUDE, âgé de *trente-neuf* (39) ans, père de *deux* (2) enfants, est porté disparu. Il s'était rendu dans son jardin ce jour-là et n'en est jamais revenu.

iii. Maisons incendiées

116. Des dizaines de maisons ont aussi été incendiées. Voici la liste de *quarante-trois* (43) parmi les propriétaires et/ou locataires qui ont tout perdu :

27 janvier 2025

- Benoit Sadrac, *Godet*
- Harold Innocent, *Godet*
- Nono Saint-Emma, *Godet*
- Amante Lorancin, *Kafou Bèt*

Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond :

Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques

RNDDH – Rapport/A25/No2-VF

- Annicia Annéus à *Kafou Bèt*
- Samantha Pierre Charles, *Belot*
- Yves Dajuste, *Kikwa*
- Jean Rosilus, Lafontant, *Kafou Bèt*,
- Edner Nazaire, CASEC de *Bongard*, *Kikwa*. Onze (11) autres maisons qui se trouvaient dans la même habitation que celle du CASEC Edner NAZAIRE, occupées par des membres de la famille de ce dernier, ont également été incendiées.
- Dorcil Saint-Vert, Boukanbou, *Kafou Bèt*
- Béthanie Joseph, *Belot*
- Saintania Tissé, *Kafou Bèt*
- Beatrice Saint-Hubert, *Kafou Bèt*
- Nérilus Joseph, *Godet*
- Maire Ange Victor, *Kafou Bèt*
- Judith Monéus, *Godet*

28 janvier 2025 :

- Alnarice Jean, *Kafou Bèt*
- Charles Yves, *Kafou Bèt*, zone *Saint-Antoine*
- Salvador Dieudonné *Kafou Bèt*
- Fernand Nazaire, *Kafou Bèt*
- Etiana César, *Kikwa*
- Cena Jean-Baptiste, *Kafou Bèt*
- Dieubon Charles-Miracle, *Tèt Mòn*
- Lucienne Serant, *Place Paul*. Ses têtes de bétail ont aussi été incendiées
- Jeannette Mercilus, Lafontant, *Kafou Bèt*
- Francois Innocent Nazaire, à *Kikwa*
- Nicole Duveus, *Kikwa*
- Odanie Dieudonne, *Kikwa*
- Marie Mariela Monéus Excellent, *Godet*

29 janvier 2025 :

- Edner Rosilus, *Kafou Bèt*. Il a aussi perdu ses *deux* (2) motocyclettes
- Guirlène Ambroise, *Bongard*

30 janvier 2025 :

- Decima Victolien, *Kabèt*, *Bongard*. Il a aussi perdu sa boutique
- Rosemina Felima Victolien, Découvert, *Tèt Mòn*, *Bongard*

13 février 2025

- Alourdes Louis, Kavri, *Bongard*.

Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond :

Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques

RNDDH – Rapport/A25/No2-VF

c) Situation subséquente

117. Selon un bilan non-exhaustif de la *Direction de la Protection Civile*, au moins *dix-huit-mille* (18,000) personnes ont dû fuir leur domicile pour se réfugier chez des proches, chez des amis qui vivent dans des zones qui n'ont pas été attaquées par les bandits armés ou dans des sites d'accueil. Parmi ces déplacés.es, pas moins de *trois-cent-vingt-six* (326) familles pour *mille-trois-cent-vingt-neuf* (1,329) personnes se retrouvent dans *quatre* (4) espaces qui ont été convertis en sites d'accueil depuis le massacre. Il s'agit de : *L'Ecole Nationale de Furcy*, *L'Ecole Maternelle La Petite Enfance de Jean-Paul II*, *L'Église l'Arche de la Nouvelle Alliance de Kenscoff* et de la *Mairie de Kenscoff*.

118. Dans ces sites, les déplacés.es vivent dans des conditions extrêmement précaires : ils dorment à même le sol, sans couverture, sans lit ni matelas et préparent à manger sur du feu de bois.

119. Il a été rapporté au RNDDH que le *Fonds d'Assistance Economique et Sociale* (FAES) distribue des kits alimentaires et des repas chauds aux victimes, mais en quantité insuffisante. De son côté, La *Direction de la Protection Civile* a distribué quelques couvertures et des vêtements. Cependant, tout le monde n'a pas pu en bénéficier. La *Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement* (DINEPA) fournit de l'eau aux personnes qui sont logées à la *Mairie de Kenscoff* et à l'*Ecole Nationale de Furcy*. *Food for the Poor* apporte de la nourriture aux victimes et la *Croix-Rouge* était passée évaluer la situation. A date, elle n'a encore fourni aucune assistance.

120. Le *ministère de la Santé publique et de la Population* est totalement absent des sites. Les personnes malades se rendent au centre de santé situé en ville pour consultation, puis apportent leurs prescriptions à la Mairie dans l'espoir que les autorités municipales les aideront à acheter leurs médicaments car, à date, seule la Mairie les prend en charge. Tel est le cas par exemple, de *deux* (2) blessés, en provenance de la zone de *Godet*.

121. Lors de l'une des visites de monitoring du RNDDH, l'organisation a constaté que la *Mairie de Kenscoff* était en train de construire des toilettes et des douches sur la cour de l'institution.

122. Par ailleurs, il convient de souligner que la situation reste tendue à *Kenscoff*, en dépit du fait qu'au moment de la rédaction du présent rapport, une forte présence policière est observée dans la commune. A l'exception de *Furcy* et de *Godet* où des agents de la *Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité* (MMAS) et de l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO) sont déployés, les sections communales qui ont été attaquées restent encore sous le joug des bandits armés qui ont coupé l'accès des forces de l'ordre à de nombreuses routes, en creusant des trous sur la voie publique ou en abattant des arbres.

VI. MASSACRE A CHATEAUBLOND

a) *Reconstitution des faits*

123. Le 16 février 2025, des bandits du gang *Kraze Baryè* dirigé par Vitelhomme INNOCENT ont attaqué les localités de *Chateaublond* et de *Petit Troupeau*, situées à Frères, commune de *Pétion-ville*.

124. Selon les informations recueillies sur le terrain, le 14 ou le 15 février 2025, des agents de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH), montés à bord d'un char blindé, ont tué Annil JEAN-PHILIPPE alias Ti Nonm alors qu'il se trouvait entre *Chateaublond* et *Petit Troupeau*. Annil JEAN-PHILIPPE était membre du gang *Kraze Baryè*, de même que ses deux (2) fils dont l'un deux, Stanley JEAN-PHILIPPE, a été placé par le chef de gang Vitelhomme INNOCENT, dans la zone de *Fatima*, à *Pernier*.

125. Après la mort de Annil JEAN-BAPTISTE, le gang *Kraze Baryè* a accusé les habitants de *Chateaublond* et de *Petit Troupeau* d'avoir fourni des informations à la PNH. Et, Stanley JEAN-PHILIPPE a sollicité et obtenu l'aval de Vitelhomme INNOCENT de venger son père. C'est ainsi que le 16 février 2025, une expédition punitive a été menée par le gang *Kraze Baryè* à l'encontre de la population des deux (2) localités susmentionnées.

126. Des personnes ont été assassinées par balles. D'autres ont été hachées à coups de machettes. Au moins une fillette a été violée et, des maisons ainsi que de nombreux véhicules ont été incendiés.



Véhicules incendiés à Chateaublond

b) *Bilan enregistré*

127. *Vingt* (20) personnes au moins ont été assassinées et au moins *une* (1) petite fille de *dix* (10) ans, violée. Voici le récit des circonstances dans lesquelles plusieurs parmi ces victimes, ont été tuées, de même que les circonstances du viol de la fillette.

128. Le 16 février 2025, *quatre* (4) personnes qui avaient préalablement fui en 2023 en raison de l'insécurité, se trouvaient dans une maison située à *Chateaublond*, lorsqu'elles ont été assassinées par des bandits armés. Il s'agit de :

- Fagnole JEAN BAPTISTE DESAMOUR, âgée de *trente-sept* (37) ans, conjointe de F.D. Elle se trouvait sur la cour de sa maison, en train de faire la lessive lorsque des bandits armés se sont mis à tirer dans la zone. Elle courait se mettre à couvert lorsqu'arrivée près de la porte, les bandits l'ayant aperçue, lui ont intimé l'ordre de leur ouvrir. Ce qu'elle a fait. Ils lui ont alors tiré une balle au dos, la tuant ;

Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond :

Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques

RNDDH – Rapport/A25/No2-VF

- Habakuk JEAN BAPTISTE âgé de *quarante-deux* (42) ans, frère de Fagnole JEAN BAPTISTE DESAMOUR. Il a reçu une balle sous l'aisselle et en est décédé ;
- Ednidge PIERRE-LOUIS demi-sœur de Habakuk JEAN BAPTISTE et de Fagnole JEAN BAPTISTE, âgée de *trente-neuf* (39) ans. Elle a reçu une balle à la tête ;
- J.L., âgé de *dix-huit* (18) ans et élève de *Nouveau Secondaire 4* (NS4), membre d'une autre famille qui était hébergée dans la même maison a été tué d'une balle au dos.



Habakuk Jean Baptiste, Ednidge Pierre-Louis et J.L.

129. Le 16 février 2025, Jamsley LORME alias Didier, âgé de *vingt-sept* (27) ans a été assassiné devant sa maison. Feu a par la suite été mis à son cadavre. Il venait tout juste de boucler sa formation dans la conduite des chargeuses/pelleteuses ;

130. Le 16 février 2025, Nesly MARC, âgé de *cinquante-cinq* (55) ans, se trouvait chez son voisin Didier, en train de procéder à quelques achats lorsque les bandits l'ont froidement abattu, laissant son corps sur le balcon de la maison. Son cadavre en décomposition a été enlevé quelques jours plus tard grâce à l'intervention d'un char blindé de l'institution policière. Il a dû être enterré le même jour ;

131. Le 16 février 2025, dans l'après-midi, à *Chateaublond*, Tiguène JEAN-PHILIPPE se trouvait chez lui lorsque des bandits ont investi sa maison et l'ont exécuté. Tiguène JEAN-PHILIPPE était âgé de *trente-cinq* (35) ans et père de *deux* (2) enfants ;

132. Le 16 février 2025 dans l'après-midi, à *Chateaublond*, Charles PAPEE, un chauffeur de taxi-moto, âgé d'environ une trentaine d'années et père d'*un* (1) enfant, a été assassiné ;

133. Le 16 février 2025, dans l'après-midi, à *Chateaublond*, Rousseau DOMINIQUE, âgé de *quarante-six* (46) ans et père de *deux* (2) enfants, a été tué à son domicile ;

134. Le 16 février 2025, dans l'après-midi, Ernson CALIXTE, âgé de *quarante-huit* (48) ans et père de *six* (6) enfants, a été assassiné alors qu'il se trouvait chez lui ;

135. Le 16 février 2025, Francois PIERRE âgé de *quarante-neuf* (49) ans, sa conjointe Marie Denise MONDESTIN âgée de *quarante-cinq* (45) ans ainsi que son beau-frère Jackito MONDESTIN âgé d'une vingtaine d'années se trouvaient chez eux à *Chateaublond* lorsqu'ils ont tous été froidement assassinés ;

136. Le 16 février 2025, vers 11 :00 heures, G.C. une fillette âgée de *dix* (10) ans qui vivait à *Chateaublond*, se rendait chez une voisine lorsqu'elle a été interceptée par un individu

Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond :

Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques

armé qui l'a emmenée dans une maison abandonnée et l'a, par la suite, violée. Avant de la laisser partir, il l'a sommée de ne pas raconter les faits, tout en la menaçant.

c) Situation subséquente

137. Les familles des victimes du massacre de *Chateaublond* ainsi que d'autres membres de la communauté ont dû se réfugier chez des proches pour certains, dans des sites de personnes déplacées, notamment au *camp Haïtel*, pour d'autres. Ils ont tout laissé derrière eux et vivent depuis, dans des conditions très difficiles, caractérisées par la promiscuité puisque le *camp Haïtel* logeait déjà des victimes de l'insécurité. D'autres encore se sont réfugiés dans des églises ou sont parties en province.

138. Certains cadavres ont été récupérés par leurs proches qui les ont enterrés, sans aucune assistance des autorités. Par exemple, F. D., a perdu *quatre* (4) membres de sa famille dans le massacre. Après le drame, il s'est lui-même arrangé avec ses proches, en vue d'organiser les cérémonies funéraires des membres de sa famille.

139. Et de manière générale, bien qu'il ait été rapporté que la police effectue des patrouilles régulières dans la zone de *Chateaublond*, les bandits continuent d'y imposer leur loi.

VII. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

140. En décembre 2024, en janvier et février 2025, *Wharf Jérémie*, *Kenscoff* et *Chateaublond*, *trois* (3) zones différentes du département de l'Ouest, relativement éloignées l'une de l'autre, ont été le théâtre d'événements sanglants ayant occasionné des pertes humaines et matérielles énormes.

141. *Trois* (3) massacres ont été perpétrés à l'encontre de la population, par des bandits armés tous membres de la fédération terroriste *Viv Ansanm*, pour des raisons différentes. Si à *Wharf Jérémie*, Micanor ALTES alias Roi Micanor s'en est d'abord pris aux personnes âgées puis a assassiné des jeunes de sa communauté, sous prétexte qu'il voulait tuer les loups-garous de la zone qui attaquaient son fils Benson ALTES, à *Kenscoff*, les bandits armés poursuivaient leur objectif d'élargissement de leur territoire et à *Chateaublond*, l'expédition punitive menée par Stanley JEAN-PHILIPPE avait pour but de venger la mort son père Annil JEAN-PHILIPPE qu'il impute à des membres de la communauté.

142. Même si les raisons sont différentes, ces épisodes de violence démontrent que les bandits armés, bénéficiant du laxisme et de la complicité des autorités de la transition, tuent avec facilité, perpétuant ainsi la politique de banalisation de la vie, mise en œuvre par ceux et celles qui, depuis plusieurs années, se succèdent au pouvoir.

143. En l'espace de *trois* (3) mois consécutifs, *deux-cent-soixante-neuf* (269) personnes au moins ont été assassinées soit *cent-dix* (110) à *Wharf Jérémie*, *cent-trente-neuf* (139) à *Kenscoff* et *vingt* (20) autres à *Chateaublond* où au moins une fillette de *dix* (10) ans a aussi été violée.

Massacres à Wharf Jérémie, Kenscoff et à Chateaublond :

Le pouvoir de transition continue avec la politique de banalisation de la vie mise en œuvre depuis plusieurs années par les autorités étatiques

RNDDH – Rapport/A25/No2-VF

144. Il convient aussi de souligner que parmi les victimes, au moins *cinquante-six* (56) personnes du troisième âge, *un* (1) bébé, *sept* (7) enfants ainsi que *treize* (13) personnes vivant avec une déficience motrice ou sensorielle, ont été dénombrés.

145. Des véhicules ainsi que des maisons ont été vandalisés et/ou incendiés.

146. Encore une fois, la population civile, victime des pires atrocités jamais recensées lors des massacres et attaques armées enregistrés en Haïti depuis 2018, a dû tout laisser derrière elle pour se réfugier comme elle peut, chez des proches ou dans des sites de déplacés où les conditions sont caractérisées par la promiscuité, l'insalubrité et l'extrême pauvreté.

147. La réponse étatique à ces massacres n'a pas été identique. Les moyens qui ont été déployés pour reprendre le contrôle de *Kenscoff* et de *Chateaublond*, n'ont pas été remarqués pour *Wharf Jérémie*. En dépit de cela, cette réponse n'a pas été suffisante pour ramener l'ordre et la sécurité dans les zones en question.

148. Le président du *Conseil Supérieur de la Police Nationale* (CSPN), Alix Didier FILS-AIME n'a, depuis son accession au poste de premier ministre, que promis de résoudre le problème de l'insécurité. Aujourd'hui, force est de constater qu'il n'a, à date, manifesté aucune volonté réelle de résoudre ledit problème. Le *ministre de la Justice et de la Sécurité publique*, le Docteur Patrick PELISSIER, premier vice-président du CSPN, se contente, à chaque massacre et attaque armée, de durcir le ton comme ses prédécesseurs, dans des notes inutiles, menaçant les bandits armés et faisant des promesses qu'il sait ne vouloir tenir. Le *ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales* Paul Antoine BIEN-AIME, deuxième vice-président du CSPN, dont la nomination a été bien accueillie par la population qui pensait qu'il allait aider à mettre un frein à ces massacres et attaques armées, est totalement effacé.

149. La stratégie mise en place par l'institution policière avec à sa tête le directeur général de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) Normil RAMEAU secrétaire exécutif du CSPN, n'est pas de nature à résoudre le grave problème d'insécurité auquel nous faisons face. Au contraire, les policiers, déployés sur tous les fronts avec très peu de moyens, n'arrivent pas à fournir de résultats probants.

150. Les *Forces Armées d'Haïti* (FAD'H) amorphes sont mises de côté, sans moyen face à la dégradation de la situation sécuritaire du pays, en dépit du fait que leur haut - commandement avait laissé croire qu'elles avaient la capacité d'aider à résoudre - et même à éradiquer – le problème de l'insécurité en Haïti, pour peu que certains équipements de combat leur soient fournis.

151. La *Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité* (MMAS) de son côté, semble n'avoir pas encore pris ses marques. A date, ses interventions ne rassurent nullement sur sa capacité à venir en aide à la population haïtienne qui continue de souffrir des agissements des bandits armés.

152. Au moment de la publication de ce rapport, le département de l'Ouest est assiégé par les bandits armés tous membres de la fédération terroriste *Viv Ansanm*. Entre-temps, les membres du *Conseil Présidentiel de Transition* (CPT) au pouvoir depuis huit (8) mois ne font que gaspiller les ressources de l'Etat, vivent à grand train et empochent sans gêne, les fonds alloués au renseignement. De temps en temps, pour donner le change, ils condamnent aussi les massacres et attaques armées.

153. Le RNDDH ne cessera jamais de souligner à l'attention des autorités de transition qu'elles sont responsables de ces massacres et attaques armées perpétrés continuellement à l'encontre de la population.

154. C'est pourquoi, le RNDDH recommande aux autorités politiques, policières et judiciaires de :

- Fournir assistance financière, médicale et psychologique à la population haïtienne, fatiguée de vivre dans ces conditions de violence, d'incertitude et d'errance ;
- Tout mettre en œuvre en vue de ramener l'ordre et la sécurité dans le département de l'Ouest ;
- Traquer les bandits armés en vue de les juger et de les condamner pour les atrocités qu'ils commettent contre la population haïtienne.

155. Enfin, le RNDDH recommande aux membres du CPT de renoncer aux fonds alloués à l'intelligence au profit des institutions policière et militaire.